

DÉCISION 141 / 2020

RELATIVE AU FINANCEMENT DU PROJET D'HABITAT TRÈS SOCIAL DU SECOURS CATHOLIQUE A CHESNY

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDÉRANT la délibération du 10 février 2020 relative au financement du projet d'habitat très social du Secours catholique,

DÉCIDONS :

- d'affecter la subvention plafonnée à 5000 € sur l'autorisation de programme 2020 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement social pour financer les travaux précités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20200506-Decis141-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2020

Transmis au contrôle de légalité



Fait à Metz, le

06 MAI 2020

Le Président

Jean-Luc BOHL

Maire de Montigny-lès-Metz

1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est